

Demandes de documents

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient réservés.

M. le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question n° 391 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document pourrait être déposé sur-le-champ.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que la question n° 391 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[Texte]

LES EXPORTATIONS DE CÉRÉALES ET DE GRAINES OLÉAGINEUSES

Question n° 391—**M. Epp (Thunder Bay—Nipigon):**

Au cours de chacune des campagnes agricoles de 1980-1981 à 1986-1987, a-t-on exporté des céréales et graines oléagineuses canadiennes a) dans les pays du littoral du Pacifique via les ports de la Voie maritime du Saint-Laurent, b) sur les marchés européens et méditerranéens via les ports de la Voie maritime du Saint-Laurent, c) sur d'autres marchés via les ports de la Voie maritime du Saint-Laurent, d) sur les marchés de la région du littoral du Pacifique via les ports de la côte du Pacifique, e) sur les marchés européens et méditerranéens via les ports de la côte du Pacifique, f) sur d'autres marchés via les ports de la côte du Pacifique et, dans l'affirmative, pour chaque variété, (i) quelle a été la quantité exportée (ii) à quel prix moyen ces exportations ont-elles été faites?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Hawkes: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions doivent-elles demeurer au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Bien qu'il le sache sûrement, je tiens à signaler au ministre d'État qu'on n'a toujours pas répondu à une question que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* le 15 mars dernier. Je sais que le ministre fait d'ordinaire diligence pour qu'on réponde à nos questions. J'aimerais néanmoins qu'il s'engage à communiquer autant que possible cet après-midi avec les fonctionnaires compétents pour que, conformément au Règlement de la Chambre, on puisse répondre à cette question qui est difficile, j'en conviens, mais qui est demeurée au *Feuilleton* deux mois et demi de plus que la période limite réglementaire.

M. Lewis: Si vous le permettez, monsieur le Président, et afin de venir en aide au député et à tous nos collègues qui

posent des questions, sans pour autant laisser croire un seul instant que sa question n'était pas directe, j'aimerais signaler que la difficulté vient du libellé de la question.

Ainsi, nous éprouvons bien du mal à répondre à une question comme celle qu'a posée le député et qui débute à peu près en ces termes—je ne me souviens pas exactement du texte: «le gouvernement, une société de la Couronne ou tout autre organisme . . . » Nous nous voyons alors dans l'obligation d'adresser un questionnaire à tous les ministères et organismes du gouvernement, ainsi qu'à toutes les sociétés d'État. Tant que nous n'avons pas obtenu toutes les réponses, nous sommes dans l'incapacité de répondre.

● (1520)

La prochaine fois qu'il posera une question concernant un ancien fonctionnaire du ministère des Communications ou encore d'une société d'État, le député rendrait au gouvernement un grand service, vu tout le temps et l'effort que celui-ci doit déployer pour y répondre, en précisant exactement à quelle société d'État ou à quel ministère il songe. Une réponse de ce genre est beaucoup plus facile à obtenir.

M. le Président: Le député invoque le Règlement.

M. Boudria: On pourrait peut-être faire un compromis si le ministre était disposé à dire, peut-être en particulier plus tard, s'il croit qu'il a une réponse de 80 à 90 p. 100 de ces organismes qui puisse être déposée, et la Chambre pourrait accepter de déposer cette réponse, puis la considérer alors comme une réponse complète, si c'était possible. On pourrait peut-être avoir des discussions en privé aujourd'hui et demain au moment opportun, selon les informations qui pourraient être déposées alors, et nous pourrions peut-être régler une bonne fois pour toutes le problème que j'ai soulevé une dizaine de fois à la Chambre.

M. le Président: Je laisserai au député et au ministre d'État le soin de régler la question.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

RÉTRACTION DE PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, vous vous souvenez peut-être que, pendant la période des questions, j'essayais d'obtenir des réponses à une question posée au ministre de l'Environnement (M. McMillan). Je trouvais que les réponses étaient peut-être un peu déroutantes et j'ai dit qu'il induisait délibérément la Chambre en erreur.

Après réflexion et suite à votre demande, Monsieur le Président, je voudrais retirer ce que j'ai dit au sujet des commentaires du ministre de l'Environnement, par respect envers vos fonctions et envers les usages et les traditions de la Chambre.